



Mise en demeure banque prêt Immo et 0%

Par **Wid**, le **06/09/2016** à **18:57**

Maître,

Je souhaiterais avoir un éclairage quant à ma situation

J ai du drposer un dossier de surendettement seule, même si je suis mariée , regime communauté de bien,

Mon prêt immobilier et à 0 % a été pris en compte par la Bdf, et je suis en attente d un plan pour étaler les dettes,le dossier a été déposé seul car mon conjoint est auto entrepreneur et à des dettes professionnelles et personnelles , tout cela du à son activité, il n a pas encore pris la décision de prendre contact avec le tribunal de commerce pour stopper cette situation,la bdf m a donc signale que je n avais plus à regler les prêts, mais après troix échéances non réglées de ma part, mon conjoint ne pouvant regler, on lui a écrit en recommandé lui demandant douw huit jours de prendre contact, ou de regler les échéances impayés avant de devoir sinon regler la totalité,

Que pouvons nous repondre à la banque, sachant qu ils ont accepté une proposition de plan me concernant, et que mon conjoint n a pas de salaire et ne peut regler,

Et la question primordiale peuvent ils saisir la maison, si pour ma part, je suis censée être protégé.

En vous remerciant

Par **youris**, le **06/09/2016** à **20:15**

Bonjour,

Les dettes de votre conjoint ne sont pas concernées par votre dossier de surendettement, les créanciers de votre mari peuvent donc lui réclamer le paiement de ses dettes.

Salutations

Par **Wid**, le **06/09/2016** à **20:38**

Merci pour votre reponse, mais est ce qu ils peuvent saisir la maison meme si je suis en bdf?
Merci

Par **miyako**, le **04/11/2017** à **18:48**

bonsoir,

Vous êtes sous le régime communauté de bien, donc solidaire l'un ,par rapport à l'autre. Votre dossier de surendettement ,semble réglé ,mais cela n'efface pas la dette de votre mari .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Wid**, le **05/11/2017** à **00:52**

Merci pour vos réponses il semble que la banque ne veut pas appliquer le plan bdf

Pour le prêt immobilier mais continue de prélever pour le prêt à taux 0

La bdf nous a conseillé de déposer à nouveau mais à deux

Je ne sais pas ce que cela va donner

Mon conjoint s est radié de son statut d auto entrepreneur mais une liquidation judiciaire est en cours pour une sarl dont il était le gérant

Elle devait être clôturée en octobre dernier mais du fait d une procédure judiciaire contre son ex comptable cela est repoussé

Et il est aussi dirigeant d une sas qui est mise en sommeil faute de locaux

Il a aussi d importantes dettes professionnelles

J espère que la bdf ne va pas rejeter là demande

Merci encore

Cordialement

Par **Wid**, le **08/11/2017** à **19:29**

Bonsoir

Je reviens sur le forum suite à des faits nouveaux

Mon conjoint a reçu un avis de signification d acte d huissier c est pour un commandement aux fins de saisir vente

Mais pas moi

Que doit on faire ?

Nous avons déposer semaine dernière un nouveau dossier à la Banque de France?

Merci pour vos reponses